

Veuillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2022-2023

Juillet 2022

2^e année – Groupes 121 et 122

Veuillez noter que des changements de groupe sont possibles durant l'été.

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	7,15 \$
2	Cahiers Numérik – A-B	17,48 \$
2	Cahiers Alphabétik – A-B et recueil de texte	16,65 \$
1	Cahier de calligraphie – Chouette (cursive CEC)	7,09 \$
2	Documents reproductibles cahiers de devoirs	9,00 \$
	Documents reproductibles en anglais (maison)	2,63 \$
	TOTAL :	60,00

Méthodes de paiement

- Le paiement par Internet est à privilégier. D'ici les prochains jours, un état de compte présentant la procédure vous sera acheminé par courriel.
- Vous pouvez également payer en personne à l'école selon les options suivantes :
 - Avec votre carte de crédit ou de débit ;
 - En faisant un chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne et en y indiquant le nom et le prénom de votre enfant ;
 - Avec de l'argent comptant (montant exact).

Pour les méthodes de paiement en présentiel, veuillez noter que vous pourrez le faire du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 00 ou de 12 h 30 à 14 h 00.

**** Le secrétariat de l'école sera fermé du 14 juillet au 16 août 2022 **.**

Dans tous les cas, merci de procéder au paiement du montant demandé avant la rentrée scolaire.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

Maxime Tassé
Direction

Pierre-Emmanuel Pednault
Direction-adjointe